



Compte-rendu de la réunion du conseil communautaire du 19 Octobre 2015

Présents: MM MOREAY, LESAGE, FOUCHIER, GAUVIN, DISSIRIEX, BURBAUD, LAIDET Alain, PINAUD, COUVIDAT, Mme BASSET, JEAN, Mme ROY Marie-Annick, Mme RODET, MM MESNARD, DEVIGE, VIGNAUD, TRAINAUD, LAIDET Michel, Mme ROY Françoise, MM. LABROUSSE, ROY Francis, COBERAC, BOURINET, Mme GAILLARD, MM BERTRAND, PANNETIER, TURQAT, CHAUVET.

Excusés : MM VOUDON, RIPOCHE, BONNEAU, GODICHAUD, Mmes VANDESTICK, ROBERT-MORISSET.

AMENAGEMENT DE DEUX LOCAUX PROFESSIONNELS ET D'UN LOGEMENT AU LOGIS DE RANCOGNE

Suite à l'ouverture des plis, vu le manque d'offres et les résultats, le conseil décide de déclarer le marché dans sa totalité infructueux et de le relancer par un appel d'offres sous forme de marché à procédure adaptée.

PROJET DE RESERVE D'EAU A ANVILLE

Une entreprise maraîchère sur la commune d'Anville (8 emplois équivalent temps plein) doit aménager une réserve d'eau indispensable pour son activité et nécessaire suite aux restrictions d'eau dans les bassins naturels. Pour qu'elle puisse prétendre à des subventions (Région, Département et Agence de l'eau), ce projet doit être porté par une collectivité. Après en avoir délibéré, la communauté de communes donne un avis favorable et demande à la région d'élaborer une étude de faisabilité.

REFORME TERRITORIALE – LOI NOTRE

Le président Informe l'assemblée sur le schéma départemental proposé par le Préfet à la CDCI du 12 Octobre 2015, ce dernier propose le rassemblement des 5 CdC du PETR (Grand Cognac, pays de Segonzac, pays de Chateaufort, Jarnac et le Rouillacais) pour former une communauté d'agglomération. Chaque conseil municipal et chaque conseil communautaire doivent se prononcer favorable ou pas avant le 22 décembre 2015.

SCHEMA DE MUTUALISATION

Suite au travail d'inventaire sur le territoire communautaire et plus particulièrement sur le personnel, le président expose à l'assemblée la proposition d'un cabinet expert pour la mise en place d'un projet de territoire et d'un schéma de mutualisation des services, du matériel.

REMBOURSEMENT DES TAXES FONCIERES

Comme chaque année, les impôts fonciers seront remboursés aux communes qui ont une convention de mise à disposition d'immeubles à la CDC.

CONTRAT D'ANIMATION DEPARTEMENTAL 2015

Une subvention du Conseil Départemental concernant le contrat d'animation est allouée aux deux associations : ALPR (5050 €) ET LA PALENE (3350 €), suivant leurs activités et les fiches d'action.

PISCINE

Le Remboursement des pass-natations (800€) versé par le Conseil Départemental est effectué au maître-nageur pour la saison 2015.

Le Président informe la fréquentation de la piscine pour la saison 2015 : soit 7093 entrées payantes.

PERSONNEL

- LE contrat emploi-avenir au service assainissement est renouvelé pour un an
- Un contrat à durée déterminée de 6 mois est signé en soutien au service comptabilité
- Le conseil accepte l'autorisation d'un temps partiel pour un an d'un agent
- La délibération du régime indemnitaire est revue suite aux mouvements du personnel (changement de grade, changement d'échelon...)

REDEVANCE OM

- Un Effacement de dette de 389.98 € est accepté.

PROGRAMME LEADER DU PETR OUEST CHARENTE

Deux membres sont désignés pour participer au groupe d'action locale pour le programme LEADER : Monsieur ROY Francis et Madame GAILLARD Michèle.

SUBVENTIONS

Le conseil alloue les subventions suivantes :

ALPR 5050 € LA PALENE 3350 € SUBVENTIONS « Habiter mieux » 3000 €

INFORMATIONS DIVERSES

Le prieuré de Lanville est mis à disposition gratuitement du 1^{er} octobre 2015 au 29 février 2016 à l'association MARPEN dans l'attente de travaux de conformité.

Le président informe qu'une entreprise de la pépinière d'entreprises quitte les lieux au 31 déc.

Il informe de deux courriers de remerciements de subventions : les associations « Plaisir de lire » et « Régalade ».

Une visite de l'Inventaire du Patrimoine est organisée le 30 octobre à 16 heures RV place de la Maire à Patreville et à 18 h 30 à la salle des fêtes de Patreville pour expositions photos et diapo du récapitulatif de l'inventaire des 20 communes.

A 19h45, le Président lève la séance.